

**Association pour l'étude de la colonisation européenne**  
**1750-1850**

17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris

Le 04 janvier 2016

Cher(e)s ami(e)s,

La prochaine séance de notre séminaire de l'année 2015-2016 aura lieu le samedi 9 janvier prochain, en salle Picard, à 14 H 30.

Nous recevrons Éric Saugera qui présentera la communication suivante, dont vous trouverez le résumé ci-dessous. Au nom du bureau de notre association j'espère vous retrouver nombreux pour la séance inaugurale de la nouvelle année et je vous adresse nos meilleurs vœux pour une excellente année 2016.

Marcel Dorigny

**« Des nègres, rien que des nègres » :  
la reconversion d'officiers bonapartistes en planteurs esclavagistes  
en Alabama et en Louisiane après 1815.**

Il y a tout juste deux cents ans, le 12 janvier 1816, les députés de la Chambre introuvable votèrent la loi dite d'amnistie qui avait la particularité, non d'amnistier, mais au contraire d'expulser de France les conventionnels régicides et relaps encore en vie. Cette loi s'ajoutait à l'ordonnance du 24 juillet 1815 qui avait condamné à mort ou à l'exil les officiers généraux qui s'étaient compromis sous les Cent-Jours, et plus particulièrement à Waterloo. Un grand nombre d'entre eux n'eut d'autre choix que l'exil aux États-Unis d'Amérique, où ils débarquèrent de 1815 à 1818 pour l'essentiel. Derrière ces figures révolutionnaires et bonapartistes, des milliers d'autres français franchirent l'océan pour fuir la politique réactionnaire de la seconde Restauration ou une conjoncture économique défavorable. Outre-Atlantique, ces gens, de toutes conditions et de toutes origines, retrouvèrent les ex-colons de Saint-Domingue que la révolution noire avait chassés de leur île dès 1791. Nouveaux et anciens émigrés s'entendirent à Philadelphie pour créer une *Société coloniale* avec l'appui du gouvernement américain et l'aval de la représentation diplomatique française. C'est ainsi que la loi du 3 mars 1817 leur accorda des terres occupées jusque-là par les Indiens en Alabama à des conditions financières avantageuses, mais sous réserve d'y cultiver la vigne et l'olivier.

Sur place, les adeptes du retour à la nature cher à Jean-Jacques déchantèrent face aux difficultés innombrables dont ils n'avaient eu jusque-là aucune idée : l'absence de routes, de villes, de terres défrichées ; la rareté et la cherté des vivres ; la concurrence illégale de squatters américains ; des conditions climatiques éprouvantes, les fièvres souvent fatales ; le manque de vignerons, voire de main d'œuvre simplement qualifiée pour se livrer à tous types de travaux agricoles, etc.

Dans le Sud des États-Unis, là où les esclaves faisaient partie intégrante du paysage, personne n'eut d'état d'âme chez les émigrants français pour recourir à la main d'œuvre servile, seul le défaut d'argent pouvait les en dissuader. Pour les réfugiés dominguois, anciens propriétaires d'esclaves qui n'espéraient qu'à le redevenir à grande échelle, c'était naturel, mais ce le fut tout autant pour les Français d'émigration récente, militaires ou civils, qui, eux, n'avaient eu, aux mieux, que de lointains contacts avec les Noirs résidant en métropole, libres ou esclaves. Si dans la correspondance des réfugiés dominguois, on lit sans surprise l'importance extrême qu'ils accordent à l'achat d'esclaves pour peupler leurs plantations, on peut s'étonner de la frénésie cupide avec laquelle d'ex-officiers lui accordent la même, voire plus grande importance : il leur faut des nègres absolument, par tous les moyens, quitte à les faire se reproduire à la façon des animaux domestiques, pour les sélectionner, les obtenir à meilleur coût, et vendre le surplus. Lors de la guerre de Sécession, les descendants de ces émigrants Français, réfugiés ou exilés, combattirent avec la dernière énergie la volonté du Nord d'abolir le système esclavagiste.